

Dossiers miniers



Commission de suivi des anciens sites miniers uranifères de la Corrèze

01 février 2024



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dossiers miniers en cours dans le département de la Corrèze

■ La Barrière (Commune de Darnets) :

- Travaux réalisés en 2021 (courrier du 08/09/2021).
- Dossier de récolement reçu le 6 juillet 2022 avec le rapport de fin de travaux du 25/08/2021.

Août 2023 : Demande de transmission des nouveaux cercles d'aléas ainsi que des justificatifs concernant la mise en œuvre de l'article 10 de l'AP1 du 19 avril 2020.

- En attente retour Orano pour reprise de l'instruction.



■ **La Vedrenne (Commune d'Egletons)**
Problématique sur les parcelles B 49 et B 50



Le site minier de la Vedrenne en 1970 (Source : DADT ORANO Mining)

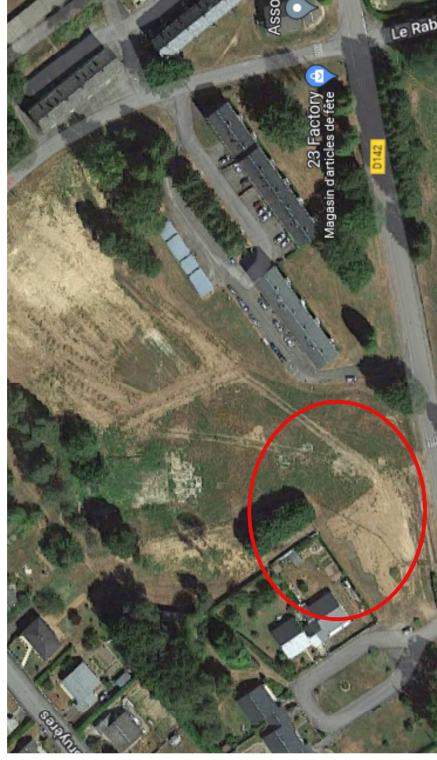


Photo aérienne en 2022 (Source : @Google images 2022), en rouge la même zone que ci-dessus correspondant à l'ancien carreau minier

=> AP1C du 29/01/2021 : Il avait été notamment demandé des investigations complémentaires concernant la teneur en radon sur les maisons situées sur les parcelles BA 49 et BA 50.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

Liberté
Égalité
Fraternité

- Suite à cette série de mesures, il a été mis en évidence des variations significatives d'émission de radon pouvant aller ponctuellement jusqu'à 5 000 Bq/m³ dans certaines pièces de la bâtisse située sur la parcelle BA n°49 (Si mesures >2 500 Bq/m³, et si la responsabilité de l'exploitant est démontrée, celui-ci est tenu de réaliser des actions correctives)
- Il n'a pas été possible d'exclure la présence de stériles ou résidus de traitements uranifères
 - Étude non conclusive et des questions portant sur la méthodologie ont été soulevées.

Ainsi l’instruction a abouti sur une campagne contradictoire de mesures. L’IRSN (Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire) a été saisie par la DGPR pour sa réalisation.

Contenu de l’intervention IRSN

- **Mardi 13/12/22** : prospection radiologique et mesures radiométriques
- **Mardi 13/12/22 et mercredi 14/12/22** : mesures sur les terrains en extérieur et dans les deux maisons en parallèle
 - mesures radon ;
 - échange avec les occupants sur leurs habitudes de vie au moyen d’un questionnaire ;
 - prospection radiologique et mesures radiométriques ;
 - prélèvements de sols.

- **Judi 15/12/22** : compléments de mesures éventuels dans les 2 habitations.

↑ Remise du rapport fin septembre 2023. Les conclusions et les suites à donner seront communiquées aux parties prenantes (Préfecture, Mairie, ARS et habitants).

↑ Demande de compléments auprès d’Orano courrier de novembre 2023 – Réponse souhaitée pour mi-janvier 2024. Ces éléments de réponse doivent permettre de finaliser la conclusion du rapport IRSN.



■ Puits Mariné (Commune de St Privat) : DADT

DADT déposé le 13 mai 2020 : **non recevabilité**

Demande de compléments : compléments reçus le 21 décembre 2020 mais insuffisants et demande de dépôt d'un nouveau dossier par courrier du 11 janvier 2021. **En attente de réception.**

■ Le Longy (Commune de Millevaches) : récolement (AP2) en cours

Avis Géoderis demandé car étude d'aléas ancienne.

Avis Géoderis sur aléas reçus et transmis à Orano (courrier du 7 décembre 2020). **En attente de réception des compléments et du mémoire descriptif des mesures prises.**

→ Inspection du 15 novembre 2022 : site conforme aux usages et respect de l'AP1

Demande formulée par l'inspection : complément d'analyse des eaux de la MCO (chimique et radiologique) à ajouter au mémoire de récolement.



Inspections 2024

La Porte (Saint Julien aux Bois – 19)

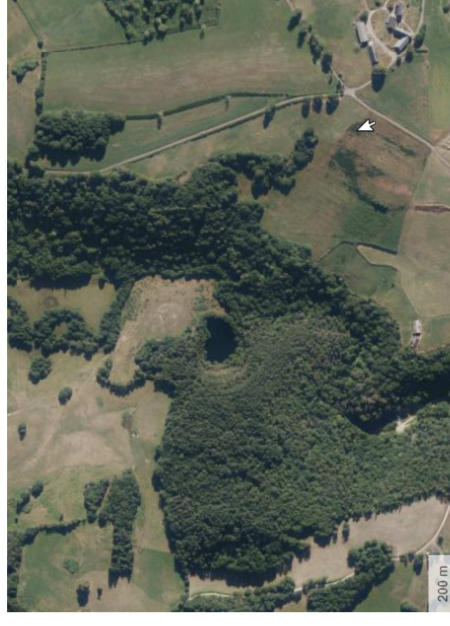
Site sous police des mines : AP1 du 01 février 2000

→ Inspection du 11 juillet 2023

Conclusion

L'inspection du site de La Porte a permis de constater le bon état de la clôture autour de la MCO, ainsi que l'impossibilité pour les tiers d'approcher facilement du site, de part sa configuration et l'accès via une grande pâture à vaches clôturée.

Les résultats d'auto-surveillance sur les rejets atmosphériques et aqueux, ainsi que le plan compteur réalisé après le dépôt des stériles miniers sur l'ancienne verse à stérile, permettent de conclure à l'absence d'impact du site sur l'environnement.



Vue aérienne (Géoportail)



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Inspections 2024

La Porte (Saint Julien aux Bois – 19)

Site sous police des mines : AP1 du 01 février 2000

→ Inspection du 11 juillet 2023

5 demandes :

- **Demande 1** : Réaliser un débroussaillage des abords de la clôture en période automnale.
- **Demande 2** : Apporter des précisions et des justificatifs sur l'absence de prélèvements de la chaîne alimentaire en 2022 et durant les années antérieures.
- **Demande 3** : Faire une comparaison par rapport à d'autres villages similaires en termes de positionnement (ou d'autres caractéristiques pertinentes) pour déterminer quelle est la part liée à l'ingestion dans le calcul de la DEAA.
- **Demande 4** : Transmettre les mesures de conductivité effectuées dans la MCO, en les analysant.
- **Demande 5** : Transmettre un argumentaire détaillé justifiant l'absence de mise en place de mesures altimétrie comme préconisée par le BRGM.



PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE

Liberté
Égalité
Fraternité

Inspections 2024

Jaladis (Saint Julien aux Bois – 19)

Site sous police des mines : AP1 du 02 avril 1997, modifié par APC du 05 juillet 1999 (suppression des contrôles)

→ Inspection du 11 juillet 2023

Conclusion

L'inspection du site du Jaladis a permis de constater le bon état de la clôture autour de la MCO pour les tiers. Il existe toutefois un accès facile au plan d'eau pour le propriétaire du terrain, qui y pratique des activités de loisirs.

Etant donné la pratique de la pêche sur le plan d'eau, un calcul de la DEAA pour le scénario « ingestion de poissons » doit être réalisé.



Vue aérienne (Géoportail)



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Inspections 2024

Jaladis (Saint Julien aux Bois – 19)

Site sous police des mines : AP1 du 02 avril 1997, modifié par APC du 05 juillet 1999 (suppression des contrôles)

→ Inspection du 11 juillet 2023

3 demandes :

- **Demande 1** : Transmettre les modalités d'utilisation de la MCO comme réserve incendie et indiquer si le potentiel impact radiologique des eaux de la MCO comme eaux d'extinction a été évalué.
- **Demande 2** : Intégrer une analyse de la stabilité du parement et des conséquences éventuelles suite au glissement survenu en août 2011 dans le dossier de récolement.
- **Demande 3** : Réaliser un calcul de la DEAA pour le scénario « ingestion de poissons », dans un délai de 2 mois.



Questions - Réponses



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*